



FOIRE AUX SANTONS & AUX PRODUITS DU TERROIR PROVENÇAL 21 et 22 novembre 2026 APPEL A CANDIDATURES DES EXPOSANTS

Dossier à retourner complet au plus tard :
Le vendredi 9 octobre 2026 à 16h

A. OBJET DE L'APPEL A CANDIDATURES

Dans le cadre de la Foire aux Santons et au Terroir provençal organisée les samedi 21 et dimanche 22 novembre 2026 à l'Espace Provence, la Ville de Saint-Cyr-sur-Mer souhaite sélectionner, des artisans santonniers et crêchistes, et des exposants proposant de l'alimentation, des accessoires et objets de tradition provençale afin de promouvoir les savoir-faire artisanaux et les traditions de Provence.

Cet événement, accessible au public gratuitement, a pour vocation de mettre à l'honneur les métiers d'art et les artisans qui perpétuent un patrimoine culturel et artisanal d'exception. Il offre aux visiteurs l'occasion de découvrir les traditions et des créations originales, de rencontrer les créateurs et d'échanger autour de leur passion et de leur savoir-faire.

Afin de garantir une parfaite égalité de traitement entre l'ensemble des candidats potentiels, le présent appel à candidature et le règlement associé ont pour objet une procédure de sélection préalable à la conclusion d'une convention ou arrêté d'occupation temporaire du domaine public communal, en vue de l'application de l'article L. 2122-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

B. CARACTERISTIQUES PRINCIPALES :

B.1 Le lieu

- Les stands seront installés à l'intérieur et autour de **l'Espace Provence** ; 14 boulevard Jean Jaurès, 83270 Saint-Cyr-sur-Mer

Ce lieu est susceptible d'être modifié, en cas de besoin, par la commune, et les candidats devront s'y adapter et seront informés dans les meilleurs délais, par tout moyen au choix de la commune.



B.2. La date :

- **Samedi 21 et dimanche 22 novembre 2026**

Cette date est susceptible de modification en cas d'aléas. Le candidat en sera informé dans les plus brefs délais par tout moyen au choix de la commune ;

B.3. Les horaires

Installation : le vendredi 20 novembre de 14h à 20h / Samedi 21 novembre de 6h à 9h30

Ouverture au public :

- **Le samedi 21 de 10 h à 20h ou 22h pour les stands en extérieur** (nocturne animée) Les stands des exposants installés à l'intérieur fermeront à 20h. La nocturne se poursuivra à l'extérieur jusqu'à 22h.
- **Le dimanche 22 de 10h à 18h**

Remballage : le dimanche 22 de 18h à 20h maximum

Il est à noter que ces horaires sont susceptibles d'être modifiés en cas de besoin par la commune – le candidat devra s'y adapter et sera informé dans les meilleurs délais, par tout moyen au choix de la commune.

B.4 Caractéristiques des exposants et produits admis

Sont admis à candidater les professionnels suivants :

- **Santonnier** - Artisans créateurs de santons, fabricants de crèches, de décors et d'accessoires de Noël provençal
 - **Producteur de miel** - Miel de lavande, romarin, garrigue, nougat
 - **Producteur de lavande** - Lavande, sachets, bouquets, huile essentielle
 - **Producteur maraîcher** - Ail, oignons, légumes provençaux, herbes
 - **Herboriste / aromates** - Thym, romarin, sarriette, herbes de Provence
 - **Fromager** - Chèvres, tommes et spécialités locales
 - **Charcutier / producteur** - Saucissons, terrines, pâtés, spécialités provençales
 - **Boulangier / fougassier** - Fougasses salées et sucrées, pains artisanaux
 - **Biscuitier provençal** - Navettes, croquants, biscuits aux amandes
 - **Confiseur** - Calissons, nougats, fruits confits
 - **Vigneron** - Vins de Provence, notamment Bandol / Côtes-de-Provence
 - **Brasseur** – Bière artisanale de Provence
 - **Savonnier** - Savons de Marseille et savons artisanaux
 - **Potier / céramiste** - Vaisselle provençale, objets en terre cuite
 - **Artisan traditionnel** - Vannerie, bois d'olivier, tissus provençaux ou objets artisanaux.
 - **Oléiculteur** - Huile d'olive, olives, tapenade, anchoïade
-
- **Restauration** – gastronomie provençale, cade, pissaladière, daube, soupe des pômes, soupe au pistou caillettes ...
 - **Les offres différentes mais liées à la culture et aux traditions provençales pourront être examinées par la commission en fonction de leur adéquation à la thématique**

Les artisans et producteurs seront privilégiés et acceptés en priorité.

Les revendeurs pourront éventuellement être acceptés pour compléter l'offre présente.

Les produits sans lien avec le thème de la manifestation ne seront pas retenus.

B.5 Caractéristiques des emplacements proposés

Caractéristiques communes :

- Tous les stands disposeront d'une profondeur de 3 mètres maximum.
- L'accès des véhicules est interdit sur la zone d'accueil des stands pendant la manifestation (sauf véhicule de vente type foodtruck)
- La collectivité se réserve la possibilité d'ajuster le nombre d'emplacements, à la hausse comme à la baisse, en fonction notamment des contraintes d'implantation et du linéaire occupé par les exposants retenus.
- L'attribution des emplacements sera réalisée par le placier, en fonction des besoins d'organisation de l'événement et les candidats acceptent sans réserve l'emplacement qui leur sera attribué et ne pourront en aucun cas le contester le jour de l'événement.
- Aucun matériel électrique ne sera mis à disposition, seul un accès électrique sera possible.
- **La vente de boissons soft et chaudes n'est pas autorisée, la commune met en place un stand dédié pour ce faire.**

- A l'intérieur de l'Espace Provence (fermeture 20h le samedi) :

Stands santonniers et crèchistes :

8 à 12 stands seront proposés à l'intérieur de l'Espace Provence. Chaque stand disposera d'un linéaire compris entre 2 et 6 mètres aux choix.

Du petit matériel pourra éventuellement être mis à la location à la demande de l'exposant : table, chaises (**A faire figurer explicitement dans votre demande le cas échéant**)

- A l'extérieur de l'Espace Provence (fermeture 22h le samedi) :

Stands non-alimentaires

4 à 6 stands seront proposés à l'extérieur de l'Espace Provence. Chaque stand disposera d'un linéaire compris entre 2 et 6 mètres .

Stands alimentaires

10 à 12 stands seront proposés à l'extérieur de l'Espace Provence. Chaque stand disposera d'un linéaire compris entre 2 et 6 mètres. Ils pourront proposer des produits alimentaires de gastronomie provençale à consommer sur place sans cuisson impérativement. Les produits nécessitant une cuisson seront requalifiés en stand restauration. Les chauffages individuels sont interdits .

Stands brasseurs/viticulteurs

2 à 4 stands seront proposés à l'extérieur de l'Espace Provence. Chaque stand disposera d'un linéaire compris entre 2 et 3 mètres au choix.

Les produits autorisés sont exclusivement des vins issus de production locale ou des bières artisanales, proposés à la vente au verre ou à la bouteille.

Stands restaurations

Sont recherchés environ 3 stands (moins de 9m linéaires) ou foodtrucks (moins de 6m linéaires) à l'extérieur de l'Espace Provence. Seul le stand de restauration pourra éventuellement disposer d'un véhicule frigo sur site de petite dimension.

B.6 Les tarifs

Les conditions tarifaires sont fixées par **délibération municipale n°2022.12.18 en date du 20 décembre 2022.**

	TARIFS 2026
DOMAINE PUBLIC - EMBLEMES	
Animation Commerciale / j/ ml stand alimentaire	12€ /ml
Animation Commerciale / j/ ml stand non alimentaire	8€ /ml
Accès électrique jusqu'à 1kWh inclus (tous marchés et animations)	0,25€ /ml/jour
Accès électrique pour cuisson ou refroidissement et au-delà de 1 Kwh (tous marchés et animations, maxi 8 kWh)	0,90€ /ml/jour

B.7 Conditions diverses

Matériel et électricité :

Sauf stands crêchistes/santonniers, les exposants devront être munis de leur propres matériels (barnum, tables, système de mise en valeur des produits, systèmes d'éclairages...)

Puissance électrique : La configuration des lieux permet un accès limité en termes de puissance électrique : maxi 1kWh pour les stands non alimentaires et maxi 8 Kwh pour les alimentaires. Ainsi, la commune privilégiera soit les stands à cuisson au gaz, soit ceux nécessitant une faible consommation électrique.

Paielement :

Les candidats devront impérativement accepter au minimum les paiements par carte bancaire et en espèces.

Ventes non autorisées :

La vente de blé de l'espérance n'est pas autorisée.

Règlement :

Les candidats proposant une offre sont réputés avoir lu et accepté la totalité des conditions du règlement.

C. PROCEDURE DE SELECTION

C.1 DATE LIMITE DE REMISE DES CANDIDATURES

Les candidats doivent déposer leur dossier **AVANT VENDREDI 9 OCTOBRE 2026 A 16H, DELAI DE RIGUEUR.**

C.2 MODALITES DE DEPOT

Les dossiers devront être envoyés par mail avant la date limite mentionnée ci-dessus à :

contactdp@saintcyrsummer.fr

Un courriel confirmant la bonne réception du dossier sera envoyé à chaque candidat. Il ne vaut en aucun cas présélection ; il atteste uniquement de la réception du dossier.

Si les candidats ont des questions à poser, ils doivent le faire par le biais de ce mail. En effet, afin d'assurer la transparence de la procédure, les questions doivent être écrites. Une réponse sera apportée par écrit.

NB : Aucune réponse ne sera apportée à l'oral, notamment par voie téléphonique.

C.3 PIECES A FOURNIR AVEC LA CANDIDATURE

Afin fournir un dossier complet, le mail envoyé par les candidats doit contenir les pièces suivantes :

Pour tous types de stands :

- **Le bulletin de candidature** (qui figure en annexe au présent appel à candidatures), dûment complété et signé par la personne habilitée
- **Une pièce d'identité en cours de validité**
- Une **attestation d'assurance responsabilité civile professionnelle** en cours de validité
- **Des photos récentes du stand installé**, ainsi que des photos des produits, créations et/ou services proposés à la vente afin de pouvoir juger de la qualité de l'offre.

Pour les stands / foodtrucks de restauration (cuisson sur place) :

- L'attestation de **réalisation d'une formation Hygiène Alimentaire** pour l'un des membres de votre personnel présent lors de la manifestation
- Le **reçu de déclaration de manipulation de denrées alimentaires d'origine animale** (CERFA 13984*06) déposé auprès de la Direction Départementale de Protection des Populations du département d'origine.

L'établissement d'une demande d'autorisation temporaire de débits de boissons vous sera demandée le cas échéant uniquement si votre candidature est retenue.

C.4 EXAMEN DES CANDIDATURES ET CHOIX DES CANDIDATS

1. Recevabilité des candidatures

La commune vérifiera les offres de chaque candidat au fur et à mesure de leur réception.

Si des pièces sont manquantes, la commune **se réserve le droit de formuler des demandes de régularisation dans un délai qu'elle fixera librement.**

Dans le cas où, une fois passé ce délai, le candidat concerné par la régularisation n'a pas transmis les documents demandés, sa proposition **sera considérée comme irrecevable** et ne sera pas examinée par la commission de sélection mentionnée ci-dessous.

Si le candidat a transmis les documents demandés dans les temps, alors son offre sera recevable et pourra être examinée.

NB : Aucune demande de régularisation ne sera faite une fois la date limite de remise des offres dépassée.

2. Examen des candidatures

Une commission ad hoc, composée d'au moins un élu et de plusieurs fonctionnaires, notamment au moins un du service gestionnaire de la manifestation, évaluera les propositions des candidats.

La commission attribuera une note à l'ensemble des candidats au regard des critères ci-dessous :

- Qualité des produits et présentation proposés (Gammes de produit proposées, production locale, originalité / diversité des produits..etc)
- Rapport qualité/prix des produits proposés
- Eco-responsabilité du stand
- Consommation électrique
- Esthétique du stand

Les emplacements seront attribués par catégorie, aux candidats ayant obtenu les meilleures évaluations à leur dossier de candidature, tout en tenant compte des quotas éventuels que la ville peut appliquer pour équilibrer le nombre d'exposants par spécialité et le nombre de produits similaires.

Les candidats seront informés par email de leur sélection ou du rejet de leur candidature ainsi que des modifications de leur offre ou de suppression éventuelle de produits autorisés à la vente.

Le rejet d'une demande ne donne lieu à aucune indemnité à quelque titre que ce soit. La participation à d'autres événements organisés par la Ville de Saint Cyr sur mer ne crée en faveur de l'exposant aucun droit. De même, l'admission à cet appel à candidature n'implique pas la participation aux éditions suivantes éventuelles.



**FOIRE AUX SANTONS
& AU TERROIR PROVENÇAL
21 et 22 novembre 2026
APPEL A CANDIDATURES
EXPOSANTS**

ANNEXE 1 FORMULAIRE DE CANDIDATURE

**A compléter et à renvoyer par mail à l'adresse
contactdp@saintcyrsummer.fr
avant le vendredi 9 octobre 2026 16h**

COORDONNEES ENTREPRISE

RAISON SOCIALE :

Adresse :

CP : Ville :

N° SIREN/SIRET : Code APE/NAF :

Téléphone fixe : Email :

Site Web :

Facebook :

CONTACT

Nom – Prénom : Téléphone Portable :

CATEGORIES

Cochez la case correspondante :

- ☐ stands santonniers et crèchistes
- ☐ stands non-alimentaires
- ☐ stands alimentaires (sans cuisson sur place)
- ☐ stands brasseurs/viticulteurs
- ☐ stands restauration (cuisson sur place)

PRODUITS PROPOSES

DENOMINATION DES PRODUITS

PRIX DE VENTE

Qualité / originalité des produits proposés :

Indiquez la provenance des produits, leurs spécificités éventuelles, leurs qualités, leur originalité. Indiquez si la fabrication est artisanale ou industrielle, si les produits sont bio ou non. Argumentez sur l'originalité des produits proposés et sur l'adéquation de vos produits avec le thème provençal / terroir local :

.....

.....

.....

.....

.....

Eco-responsabilité du stand :

Indiquez la gestion des déchets et les modalités, ainsi que les types d'emballages proposés. Indiquez également toute démarche éco-responsable que vous comptez entreprendre. Indiquez si les produits sont issus de recyclage, réutilisation (seconde main) ...etc

.....

.....

.....

.....

.....

Esthétique du stand (joindre photos obligatoirement) :

Qualité des étalages, mise en valeur des produits sur les étalages, esthétique du stand... précisez tout ce que vous mettez en place pour favoriser la thématique provençale et terroir local

.....

.....

.....

.....

.....

.....

INFORMATIONS TECHNIQUES

Détail matériel électrique

Puissance en kW

TOTAL BESOIN ELECTRIQUE (Maxi 8KWH stands alimentaires)

Description et dimension du stand installé (Longueur, Largeur, Hauteur) empâtement total

EMPLACEMENT

	Prix Unitaire TTC
Je souhaite réserver un stand d'un linéaire total de : mètres	
☐ Vente au déballage – Stand non-alimentaire (accès hors électricité)	8€ / ml
☐ Vente au déballage – Stand alimentaire (accès hors électricité)	12€ / ml
Je souhaite un accès électrique d'une puissance de :.....	
☐ Accès électrique < 1 Kwh	0,25€ /ml/jour
☐ Accès électrique > 1 Kwh (maxi 8 Kwh)	0,90€ /ml/jour

Si votre candidature est retenue, vous recevrez par e-mail la facture.

Cette facture devra être réglée en ligne, carte bancaire ou espèces, impérativement au plus tard 5 jours avant le début de la journée de vente. (Les chèques ne sont plus acceptés)

Tout exposant n'ayant pas effectué son règlement dans les délais ne pourra pas être accueilli sur l'évènement.

☐ J'ai pris connaissance des modalités de candidature qui figurent dans le présent appel à candidature ainsi que dans le règlement et m'engage à les respecter.

Fait le :

Signature :